

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté n°173-2025

OBJET : FERMETURE TERRAINS DU PARC PIERRE ROUX

Le Maire de DOUVRES-LA-DELIVRANDE,

VU le Code Général des Collectivités,

Considérant que les conditions climatiques ont endommagé les pelouses du stade du Parc des sports Pierre Roux sur tout l'ensemble du Parc Omnisports,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025 AU LUNDI 1^{ER} DECEMBRE 2025 INCLUS, les compétitions de football et les entrainements sont interdits sur tout l'ensemble du Parc Omnisports Pierre Roux.

ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

Monsieur le Président du Club de Football (JSD),
La Fédération Française de Football,
Les Services Techniques de Douvres-la-Délivrande,
La Gendarmerie de Douvres-la-Délivrande,
La Police Municipale,
Le Gardien des Espaces Sportifs

chargé, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Douvres-la-Délivrande, le 28 novembre 2025.

Le Maire
Thierry LEFORT

